

dernière. Ses membres auraient pu prendre l'initiative proposée par le député, si sa motion avait été examinée plus tôt. Il est intéressant de noter la ressemblance entre l'étude terminée le 10 avril par le député de Dartmouth-Halifax-Est et celle publiée cette semaine par le Conseil des Sciences du Canada. Elles se ressemblent beaucoup par le fond sinon par la terminologie.

Le Canada est membre de la Convention de Genève de 1958 sur le plateau continental. Il peut réclamer les richesses naturelles du fond et du sous-sol de la mer au-delà des limites territoriales, et celles de la mer elle-même jusqu'à une profondeur de 200 mètres.

Les gouvernements fédéral et provinciaux diffèrent d'opinion en ce qui concerne les droits miniers sous-marins. En 1965, la Cour suprême a examiné la question des droits miniers au large de la côte occidentale. En décembre 1967, sa décision adoptée à l'unanimité était carrément en faveur de la Couronne. Toutes les ressources immergées au large, à partir de la laisse de basse mer, ont été déclarées propriété de la Couronne.

En 1968, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé que le Canada devrait établir des lignes de division administrative des ressources minérales en vue de diviser les zones d'administration fédérale et provinciales, celles situées du côté de la terre ferme devant être administrées par les provinces et les autres, vers le large, par le gouvernement fédéral. Il avait aussi déclaré que la moitié des revenus provenant des droits miniers perçus dans les zones d'administration fédérale seraient placés dans un fonds national et distribués aux provinces sur une base qui leur serait acceptable. Toutes les provinces n'étaient pas d'accord, bien entendu. Lors du récent congrès libéral, on a débattu le sujet, qui est loin d'être réglé, mais c'est un problème qu'il faudra résoudre.

N'allons pas à l'encontre de nos intérêts dans l'exploitation et l'utilisation de nos ressources maritimes et les recherches suivies dans ce domaine. Qu'importe le gouvernement dont elles relèveront, les gouvernements fédéral et provinciaux œuvrent dans le même but. Je ne tiens pas à ce que les provinces atlantiques soient défavorisées par rapport à d'autres régions du Canada.

Dans l'intérêt de tous les Canadiens, le gouvernement fédéral devrait sérieusement améliorer son programme de ressources marines. Le député de Dartmouth-Halifax-Est le souligne dans un document qu'il a présenté il y a quelque temps. Le Canada fait preuve d'une grande activité dans le domaine du pétrole et du gaz. De nombreuses compagnies ont effectué des sondages géophysiques sur les fonds marins. Depuis 1966, le nombre de permis de prospection délivrés a beaucoup augmenté, notamment en ce qui concerne le gaz du Nord. Cela vaut pour les deux côtes, orientale et occidentale. Comme l'a fait remarquer le parrain de cette motion, les études ont fait apparaître l'existence d'un vaste éventail de ressources minérales, outre nos ressources pétrolières. Cela revêt un intérêt particulier pour la côte atlantique.

La pêche a été, dans le passé, la principale activité sur ces côtes, le fait est notoire. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont négligé d'explorer les possibilités d'une exploitation maximum de nos ressources. On sait que les provinces ne peuvent à elles seules fournir l'équipement nécessaire à l'exploration minutieuse et à la mise en valeur de nos ressources maritimes, ni en assumer les frais. Les services du gouvernement fédéral sont seuls

en mesure de bien accomplir cette tâche. La Nouvelle-Écosse, en tout cas, ne saurait en venir à bout à elle seule.

Il y a encore beaucoup de recherches à faire dans le domaine des ressources des fonds marins. Aucune des provinces ne peut les effectuer seule. Bien des gens, y compris des députés fédéraux, restent convaincus que nous devons y aller prudemment surtout au large des côtes de l'Atlantique, à cause des conséquences possibles de l'exploration et de l'exploitation sur les pêcheries. Il faut sûrement maintenir un équilibre. Nous devons être capables d'exploiter nos ressources marines au maximum tout en maintenant une industrie de la pêche viable. Je ne voudrais pas refroidir l'enthousiasme de l'industrie des pêcheries dans les provinces atlantiques; d'autre part, l'avenir n'est pas très prometteur. A mon avis, il y aura toujours des méthodes de conservation convenables. Je suis heureux de voir le ministre des Pêcheries et des Forêts (M. Davis) à la Chambre. Il s'intéresse beaucoup à la conservation de nos pêcheries. Depuis cinq ans, il est manifeste que certaines espèces s'épuisent. Il y aurait lieu de trouver d'autres sources de revenu dans la région atlantique. Nous ne devrions pas nous désintéresser de motions comme celle du député de Dartmouth-Halifax-Est du fait qu'elles assureraient des avantages aux habitants de la région atlantique, car l'initiative s'applique tout aussi bien aux Canadiens de la côte ouest.

Je songe surtout à la côte de l'Atlantique car on dit souvent que les provinces de cette région ne sauraient réussir. Peut-être n'en ont-elles jamais eu la chance. Peut-être n'a-t-on pas exploré toutes les possibilités d'assurer le plein épanouissement de ces provinces. La motion a été présentée parce que toutes les ressources minérales au large des côtes de ces provinces n'ont pas été explorées à fond. Il serait pourtant très avantageux de le faire. Il importe au plus haut point d'accroître la recherche dans des domaines autres que celui de la pêche.

Le Conseil des Sciences du Canada dans son rapport n° 10, le dernier, affirme:

La répercussion d'une telle évolution, notamment l'exploration et l'exploitation du pétrole, au large des côtes, les nouveaux besoins dans le domaine des pêches et des transports, les nouvelles exigences en matière de loisirs, de lutte contre la pollution, de la météorologie et de la réglementation des conditions atmosphériques, devront donner lieu à un nouvel examen de la place qu'occupent la science et la technologie marines dans l'ensemble de notre situation nationale. Il est maintenant temps d'agir.

La motion présentée par le député est de la plus haute importance. Il est regrettable que la question n'ait pas été débattue davantage dans le passé, étant donné son importance primordiale pour l'épanouissement et le bien-être de nombreux Canadiens. Nombre de ministères s'intéressent à la mise en valeur de nos ressources marines comme, par exemple, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans le cas des régions arctiques et le ministère des Pêches et des Forêts. La mise en valeur de ces ressources sur la côte est ne doit pas se faire au détriment de notre industrie de la pêche; des mesures de sauvegarde peuvent et doivent être prévues. Pour y parvenir, on peut intensifier les programmes d'études du Conseil national de recherches, des universités, etc.